

*Initiatives ministérielles*

Je ne parle pas de nouveaux programmes, ni des garderies que le gouvernement avait promises au cours de deux élections précédentes et qui devraient maintenant faire partie du régime canadien. Je ne parle pas de cela, mais bien d'assistance sociale.

À ce propos, je voudrais revenir en arrière et expliquer, pour la gouverne des Canadiens, en quoi consiste le Régime d'assistance publique du Canada. Le meilleur endroit où trouver cette définition est le propre rapport annuel du gouvernement sur le Régime d'assistance publique du Canada. J'en parlerai avant d'expliquer aux gens en quoi consiste ce régime.

Ce rapport annuel compte quatre pages. Il porte sur un des meilleurs programmes, un des meilleurs modèles de collaboration fédérale-provinciale, en fait le meilleur programme de protection sociale offert aux Canadiens. Notre programme social est un exemple pour le reste du monde.

Aussi étrange que cela puisse paraître, on a combiné des années financières dans ce rapport annuel. C'est ce que le gouvernement affectionne. Je l'ai vu agir ainsi pour le ministère des Pêches et d'autres ministères. Le gouvernement combine trois années financières en quatre pages. Lesquelles a-t-il combinées? Les années les plus prospères que le Canada ait jamais connues en probablement 15 ans: 1986-87, 1987-88, 1988-89. Le gouvernement ne pouvait même pas prendre un rapport pour une année donnée et essayer de voir comment le Régime d'assistance publique du Canada pourrait être plus souple pour les années de vaches maigres. Au lieu de cela, en février 1990—et je suis intervenue immédiatement après à ce sujet dans cette enceinte—, il a plafonné les sommes versées aux provinces nanties dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada.

Les Canadiens devraient comprendre—et nous avons dix provinces et deux territoires—que lorsque le gouvernement fédéral perçoit tous les impôts, il accepte, dans le cadre du Financement des programmes établis, d'en retourner une partie, soit des paiements de transfert, aux provinces défavorisées. En février 1990, sept provinces ont reçu des paiements de transfert en vertu du Financement des programmes établis et trois autres, l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario, n'en ont pas eu besoin.

Le ministre des Finances d'alors, M. Wilson, qui vient de l'Ontario et représente le centre-ville de Toronto—où les gens souffrent beaucoup à l'heure actuelle de la politique et des programmes économiques du gouvernement conservateur—, a plafonné à 5 p. 100 les paiements

en vertu du Régime d'assistance publique du Canada pour les deux années financières suivantes, dans le cas de ces trois provinces.

Le gouvernement fédéral souhaitait peut-être empêcher toute croissance des nouveaux paiements qu'il risquait de devoir faire, mais je suis persuadée qu'il ne voulait pas plafonner l'assistance sociale si nécessaire en période de vaches maigres. Pourtant, c'est exactement ce qu'il a fait. En fait, l'année suivante, dans le budget, le même ministre, à moins que ce ne soit son successeur, a imposé à nouveau un plafond. C'est là le projet de loi dont nous sommes maintenant saisis. Le gouvernement a imposé ce plafond jusqu'en 1994-1995.

Voilà un gouvernement sans imagination qui regroupe les rapports portant sur le Régime d'assistance publique du Canada en un seul rapport remis à la fin de 1989, ce qui montre un manque total d'imagination au sein de cet énorme cabinet, qui est le plus gros possible et d'où il ne sort à peu près rien. Nous avons donc droit à un rapport global sur le plus important programme universel en vigueur au Canada, et il n'en ressort aucune nouvelle idée, si ce n'est un budget, en 1990, qui impose un plafond aux provinces nanties.

Qui aurait prévu les résultats de tout cela? Je vais en parler dans un instant.

Cependant, peut-être parce que ma région connaît bien l'importance du Régime d'assistance publique du Canada, je tiens à dire aux Canadiens que c'était là un modèle de collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. En 1966, l'ancien gouvernement de M. Pearson, le gouvernement formé par mon parti, a décidé de lancer le Régime d'assistance publique du Canada. Je voudrais bien que les députés consultent le rapport que je cite: «Le Régime d'assistance publique du Canada a été adopté en 1966 pour encourager l'amélioration et l'élargissement des régimes d'assistance publique et des services de bien-être social dans tout le Canada. En vertu du régime, le gouvernement fédéral a conclu des accords avec les provinces et les territoires visant à partager les dépenses que font les provinces. . . » Puis, il y a cette première mise en garde qui établit que la province participante doit d'abord fournir des fonds. En effet, elle doit avancer 50c. par dollar avant que le gouvernement fédéral ne participe à un programme national.

Cette règle ne s'applique pas seulement à une province, mais aussi à une municipalité. Tous les députés savent que les municipalités sont les premières à constater que des Canadiens sont dans le besoin au Canada et qu'ils doivent recevoir de l'aide sociale.